

Mardi 25 avril 2017

## RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le mouvement social ayant vu son épilogue par la signature d'un protocole d'accords le vendredi 21 avril 2017, tous les établissements scolaires de l'Académie seront à nouveau ouverts pour la reprise des cours, **le mardi 2 mai 2017**.

Monsieur le Recteur tient à rassurer les parents et les élèves sur le déroulement de cette fin d'année scolaire. Des mesures seront prises dans les établissements pour accompagner les élèves durant cette période et plus particulièrement ceux qui se présenteront aux examens.

Par ailleurs, des établissements scolaires de l'Académie ont été autorisés par Monsieur le Recteur à proposer une organisation de cours de soutien et/ou des séances de révisions durant ces vacances de Pâques. Ces organisations, validées par Monsieur le DAASEN, sont mises en place au bénéfice des élèves à l'initiative du chef d'établissement et en concertation avec les enseignants volontaires.

Enfin, ces initiatives seront renforcées et soutenues par une collaboration avec la Préfecture, dans le cadre de la politique de la ville.